

## DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Attractivité Economie  
Emploi - Commerce - Agriculture -  
Haut débit  
N° 2018-D-100

### AVENANT N°2 AU BAIL COMMERCIAL AVEC M. BORDERIE - LOCAL 12 RUE FROIDE-LE BOURG A ROULLET SAINT ESTEPHE

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président, modifiée par les délibérations n°186 du 30 mars 2017 et n°522 du 18 octobre 2017,
- VU, l'arrêté n°87 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Denis DUROCHER en sa qualité de conseiller délégué, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée
- VU, le bail commercial du 13 juillet 2007 portant sur un local situé 12 rue Froide - Le Bourg 16440 ROULLET SAINT-ESTEPHE,

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvé l'avenant n°2 au bail commercial du 13 juillet 2007 passé avec M. Sébastien BORDERIE, résidant 2 lotissement des Bateliers à Roullet Saint-Estèphe, pour le local situé 12 rue Froide - Le Bourg 16440 Roullet Saint-Estèphe.

**Article 2** – Le présent avenant a pour objet d'intégrer les conséquences du passage de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur les communes de l'ancienne communauté de communes de Charente Boëme Charraud. Par ailleurs, il modifie l'article 8 relatif au paiement des loyers qui seront désormais acquittés mensuellement et non plus trimestriellement.

**Article 3** – Le présent avenant sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Article 4** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 3 avril 2018

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **04/04/2018**  
Publié ou notifié,  
Le **04/04/2018**